

## **COMPTE RENDU DE SÉANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 8 Avril 2019 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

**Absents et excusés** : Mmes et MM. Jean-Claude BIRON (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Michel QUAIREAU), Marie-Ange FOUQUET et Isabelle AVERTY.

**Absents** : MM. Jean-Christophe RAGUET et Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien SEGRET.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Mars 2019 est approuvé.

---

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout du point suivant** :

- Logements et Commerces Vendée Habitat - Nomination et numérotations

---

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Mise en place de l'Éco-PASS**

Monsieur le Maire nous fait part de la mise en place, par Challans Gois Communauté, d'une aide financière dénommée Éco-PASS, pour l'année 2019, pour les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique. Cette aide forfaitaire de 3 000 € est attribuée par la Communauté de Communes à hauteur de 1 500 € et par le Conseil Départemental de la Vendée à hauteur de 1 500 €. Plusieurs conditions sont nécessaires pour bénéficier de cette aide (prêt à taux zéro, logements construits avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1990, gain énergétique).

➤ **Broyeur de végétaux - Convention de prêt**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention de prêt avec Challans Gois Communauté, pour la mise à disposition et l'utilisation d'un broyeur de végétaux, gratuitement, pour une durée d'une année.**

➤ **Le Guide du bien vieillir**

Monsieur le Maire présente le « Guide du Bien vieillir à Challans Gois » à l'Assemblée. Pour la première année, l'intercommunalité propose un programme de temps collectifs sur la prévention et le bien être grâce à son nouveau service de prévention de la dépendance des seniors.

Des conférences, des ateliers, des spectacles seront organisés, gratuitement, sur l'ensemble des 11 communes sur différents thèmes : repérage de l'AVC, entretien physique, exercice de mémoire, mieux se nourrir, ...

---

## ↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

### ➤ Lettre d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire donne lecture de la Lettre d'Orientation Budgétaire 2019 :

Le 8 Avril 2019

#### Lettre d'orientation budgétaire 2019

Toutes les commissions ont contribué à l'élaboration de ce budget primitif 2019 et je vous en remercie, Mesdames et Messieurs les adjoints, délégués et conseillers municipaux. Je remercie également les différents services et tout particulièrement Carole BENETEAU, Secrétaire Générale, pour sa pleine implication dans l'élaboration de ce budget.

Michel QUAIREAU, en charge de nos finances, lors du vote du compte administratif, vous a présenté nos résultats.

Comme chaque année, au travers de cette LOB, je reviens sur cet exercice 2018, puis me projette sur les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement, considérant les divers impacts externes des politiques de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes. Puis je conclurai par une prospective de court terme.

J'écrivais dans ma lettre en 2018 que « *depuis 2017, le cadre a été fixé et ce pour les 3 prochaines années : restriction sur les dépenses de fonctionnement et réduction drastique des investissements hors programme* ». Avec une Capacité d'Autofinancement (CAF) record de **près de 700 000 €**, **l'objectif a été dépassé !**

**Compte tenu de ces très bons résultats, nous pouvons légèrement desserrer l'étreinte en 2019. Et surtout, nous pouvons confirmer voir l'avenir avec une grande sérénité.**

En validant l'analyse prospective 2018-2022, la Direction Départementale des Finances Publiques, donc l'Etat, nous a rassurés, pas tellement vous élus au cœur de l'action municipale, mais surtout la population. En effet, si pour sa grande majorité, elle nous a fait confiance en 2014, cela ne devait pas pour autant être un blanc-seing et à tout moment elle doit pouvoir contrôler l'efficacité de nos choix. La consultation de ce document de travail, réalisé par une instance externe à la municipalité, est de plus un gage d'objectivité.

Comme indiqué en conclusion de cette étude, nous devons nous tenir aux objectifs fixés afin de pouvoir réinvestir solidement dès 2021.

**L'environnement politique est-il de nature à contrarier nos marges de manœuvre ?** À la lecture de la Loi de Finances 2019, nous observons une certaine stabilité, avec la poursuite de la non sollicitation des collectivités à la réduction du déficit public pour la deuxième année consécutive.

La suppression progressive du prélèvement de la taxe d'habitation auprès des contribuables va être compensée par un versement direct aux collectivités. Et celles-ci pourront continuer à la faire évoluer et percevoir la partie concernée par la variation. Il appartient à l'Etat de rechercher les financements de cette réforme positive pour le pouvoir d'achat des contribuables, sans être pénalisante, à ce stade, pour les collectivités.

Les autres collectivités - Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de la Vendée - poursuivent leur soutien à l'investissement aux intercommunalités au travers des politiques contractuelles. Nous en avons bénéficié dans le cadre des programmes expirant en 2020.

Notre intercommunalité Challans Gois Communauté n'a hélas pas évolué en ce qui concerne l'aide directe aux communes : Fonds de concours pour l'investissement, Dotation de Solidarité pour le fonctionnement.

Je rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit les recettes et les dépenses pour une année donnée. Cet engagement prévisionnel peut être modifié ou complété en cours d'exécution par notre assemblée délibérante.

## **1 - L'ENVIRONNEMENT GENERAL**

### **1.1 ETAT : Impact de la Loi de Finances 2019 sur notre budget**

Les principales dispositions, prises par l'Etat et impactant nos ressources, se situent à plusieurs niveaux :

#### - **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Elle est composée de 3 Dotations : la Dotation Forfaitaire (**DF**), la Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**) et la Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**).

Tableau des évolutions :

DOTATIONS ETAT	2014	2017	2017 / 2014	2018	2019	2019 / 2018
DF	282 622 €	200 575 €	-29,03%	200 328 €	201 151 €	+ 0,41 %
DNP	81 994 €	77 758 €	-5,17%	75 166 €	73 248 €	- 2,55 %
DSR	200 820 €	292 480 €	45,64%	329 495 €	339 480 €	+ 3,03 %
<b>DGF</b>	<b>567 450 €</b>	<b>572 830 €</b>	<b>0,95%</b>	<b>604 989 €</b>	<b>613 879 €</b>	<b>1,47 %</b>

Le montant de la DGF augmente de **8 890 €**.

#### - **Valeurs locatives**

La revalorisation des bases cadastrales 2019 est égale au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit **2,2 %**. Cette hausse, décidée par l'Etat, la plus forte depuis 2009, est répercutée automatiquement sur les impôts locaux : 2014 : 0,9 %, 2015 : 0,9 %, 2016 : 1 %, 2017 : 0,4 %, 2018 : 1,2 %

Nous vous proposerons d'en tenir compte lors du vote des taux.

#### - **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal).**

L'Etat maintient au même niveau l'enveloppe distribuée qu'en 2018, soit 1 Md€ auprès de l'ensemble des collectivités.

Sur la même base que la dotation versée à Challans Gois Communauté en 2018, misant sur une répartition identique (même montant versé à chacune des 11 communes), nous pourrions obtenir 107 897 €.

Par prudence, nous retiendrons le montant minimum garanti par la Loi, c'est-à-dire 85 % du montant perçu de l'année N-1, soit **90 000 €**.

#### - **DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).**

Le gouvernement poursuit son soutien à l'investissement public en milieu rural, maintenant le montant de la DETR 2018 à hauteur de 1,046 Md€ auprès de l'ensemble des collectivités.

Notre commune a bénéficié sur les différents projets (Pôle scolaire, ZAC Centre) 649 000 € de 2015 à 2017.

En 2019, nous avons sollicité l'Etat à hauteur de **65 000 €** pour financer une partie de l'acquisition des locaux de la ZAC Centre 1<sup>ère</sup> phase : agence postale et bibliothèque.

#### - **Fonds de soutien aux activités périscolaires**

Après l'abandon des TAP, le Conseil a décidé de poursuivre ses actions menées auprès de la jeunesse par des actions qualitatives les mercredis après-midi. Dans le cadre du « plan mercredi », nous attendons une aide d'environ **3 000 €**.

#### - **Soutien aux activités jeunesse**

Nous continuons à bénéficier d'aides de la CAF et prévoyons des subventions à hauteur **d'environ 20 k€**.

### **1.2 RÉGION ET DÉPARTEMENT**

Dans le cadre de la politique contractuelle de soutien aux collectivités, intercommunalités et communes, mis en œuvre par l'Etat, la Région et le Département, une enveloppe d'environ 9 M€ a été répartie sur les projets communautaires et communaux.

A ce titre, nous avons perçu en 2018 un montant de **395 000 € par le Conseil Départemental**.

Le programme couvrant la période de 2017-2020, nous devons attendre maintenant le déploiement du nouveau contrat.

### **1.3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - Challans Gois Communauté (CGC)**

#### - **Attribution de compensation (AC) :**

En raison d'une participation plus forte au financement du SDIS, chaque commune voit son AC diminuée, la nôtre baissant de **45 289,20 € à 40 748,34 €, soit - 4 540,86 €**.

- **Dotations de Solidarité (DS) et Fonds de concours (FC) :**

Les anciennes intercommunalités du Pays de Challans ou du Pays du Gois, pour diverses raisons, ne pratiquaient pas ces reversements aux communes.

Je regrette toujours l'absence de soutien direct aux communes, soit par la fiscalité (DS), soit par l'aide à l'investissement (FC).

## 2 - BUDGET PRINCIPAL, résultats 2018 et prévisions 2019

### 2.1 Budget de fonctionnement

En 2018, notre budget a dégagé les résultats et évolutions suivants :

- des dépenses de fonctionnement : **1 467 576 €**, soit une baisse de - 74 505 € et - 4,8% par rapport à 2017. Nous avons prévu une baisse de - 0,95 %
- des recettes de fonctionnement de **2 248 687 €**, soit une baisse de - 85 000 € et - 3,6% par rapport à 2017. Nous avons prévu une baisse de - 3,49 %

dégageant les ratios budgétaires suivants :

- o Epargne de gestion : + **781 111 €**
- o CAF Brute : + **698 198 €** (évalué à 642 510 €)

La Commune a **dégagé un très bon résultat excédentaire sur son budget de fonctionnement**. De plus, à notre connaissance, il s'agit du **premier budget dégageant une baisse de ses dépenses par rapport à l'exercice précédent**.

Nous pouvons également relever **une bonne qualité des prévisions**, en tout cas prudentes, puisque la baisse des dépenses s'est finalement avérée supérieure.

En 2019, nous projetons un budget de fonctionnement de **2 462 691 €** se décomposant comme suit :

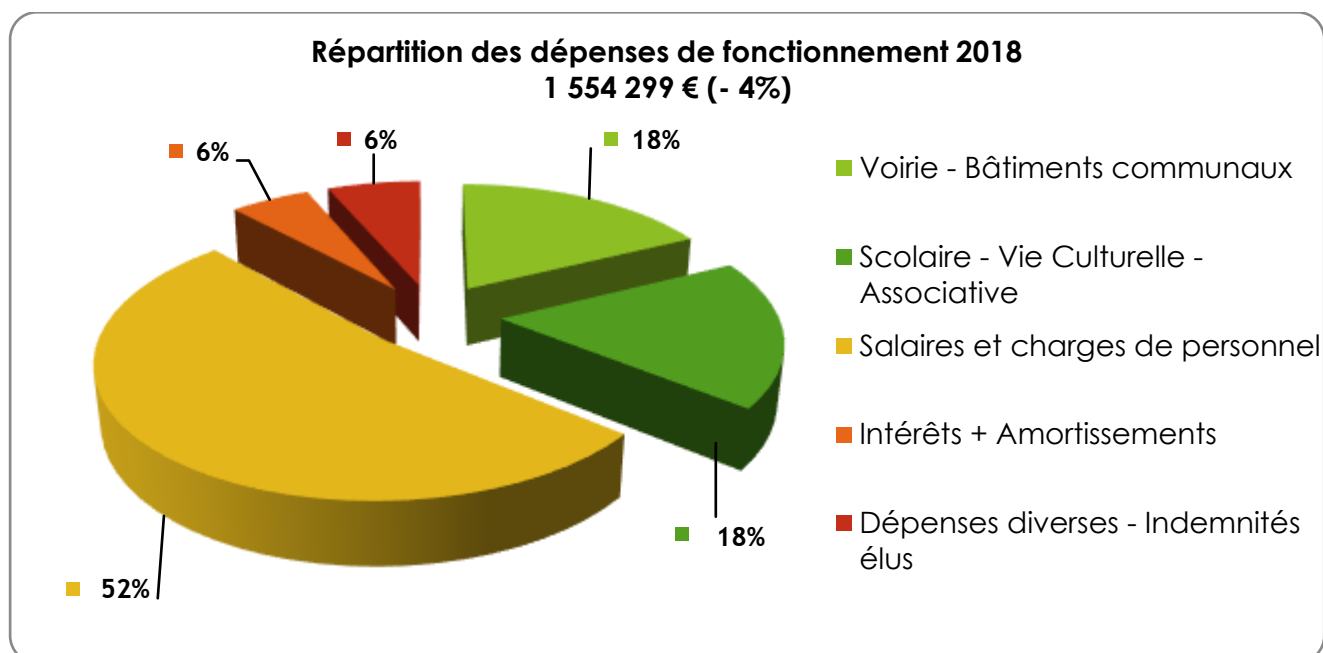
- des dépenses de fonctionnement de **1 623 927 €**, soit une hausse de + 156 298 € et + 10,65 % par rapport à 2018)
- des recettes de fonctionnement de **2 462 691 €**, soit une hausse de + 211 671 € et + 9,40 % par rapport à 2018)

Nous pouvons évaluer les deux ratios budgétaires prévisionnels suivants :

- o Epargne de gestion : + **838 764 €**
- o CAF Brute : + **674 101 €**

#### 2.1.1 Dépenses

**Résultats 2018** : - 74 505 € et - 4,8%



Nous observons les **principales évolutions** de dépenses suivantes :

**Voirie - Bâtiments communaux : - 16 % et – 51 k€**

- Baisses :
  - o Arrêt de la facturation du service d’instruction d’urbanisme par CGC
  - o Maîtrise des coûts d’entretien et certaines opérations différées
  - o Cession véhicules (- 14 k€)
- Hausse :
  - o Facturation broyage de la ZA Joséphine mais remboursement, décalé, par CGC

**Scolaire - Vie Culturelle – Associative : - 2,6 % et – 8 k€**

- Baisse :
  - o Contrat d’association (- 10 k€)
- Hausse :
  - o Salaires animation (+ 23 k€)
- Stabilité :
  - o Vie municipale (associatif, communication)

**Salaires et charges de personnel : + 3 % et + 24 k€**

Principal poste de dépenses de fonctionnement : 52 %

En raison des divers mouvements (départs, retours, remplacements temporaires), cela s’est traduit par une : baisse de la masse salariale des titulaires et une augmentation du personnel non titulaire de remplacement.

**Ce poste est-il élevé comparativement à d’autres communes ?**

En consultant les dernières données disponibles de 2017 sur le site officiel de la DDFiP, ce poste représente 701 000 € et coûte 271 € / habitant. Il se trouve donc bien inférieur aux 361 € / habitant pour des communes françaises de même taille. **Ce poste est 25 % moins élevé que dans les autres communes de taille comparable.** Et ce alors que nous avons un niveau aujourd’hui relativement élevé d’intégration avec la reprise d’activités de l’enfance-jeunesse du secteur associatif.

De même si l’on considère le poids de ce poste par rapport aux charges totales de fonctionnement, il représente 33,85 % des charges à comparer à 47,72% pour des communes françaises de même taille.

**Dépenses diverses - Indemnités élus : - 28 % et – 39 k€**

Cette baisse importante est principalement liée à 2 postes :

- Honoraires – 10 k€
- SDIS – 25 k€

Nos principales affaires juridiques ont été réglées et notre participation directe au SDIS a été reportée sur CGC. Toutefois, notre attribution de compensation est diminuée d’autant.

**Budget 2019 :**

**Nous prévoyons des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 623 927 €, soit une hausse de + 156 298 € et + 10,65 % par rapport à 2018)**

Les principales évolutions portent sur :

- **Vie scolaire et périscolaire : + 18% et 82 k€**

Cet ensemble regroupe les charges de personnel et les charges d’animation du secteur « enfance jeunesse ».

Mouvements principaux :

- o Hausses : contrat d’association Ecole privée (+ 28 k€), subvention cantine (+ 3k€), activités jeunesse (+ 9 k€), salaires animateurs (+ 34 k€) et donc les cotisations (+ 7 k€).
- o Baisse : arrêt des transports école (- 28 k€), arrêt des contrats aidés (- 7 k€), charges du personnel administratif et technique (-1% et – 3 k€, avec un prévisionnel de 557 570 €, il constitue le poste principal)
- **Dotations aux amortissements travaux et subventions : + 94 % et + 80 k€**

- **Voirie et Bâtiments communaux : + 18 % et + 49 k€**

Les principales hausses :

- Hausse des tarifications « énergie »
- Evolution des besoins sur nos espaces verts (terrain de football, nouveaux espaces résidentiels, zone d'activités, ...),
- Entretien église (vitraux, ...)

- **Vie municipale : + 25 % et + 9 k€**

Trois postes augmentent en particulier : inaugurations, acquisitions de livres pour la bibliothèque et subventions projets auprès d'associations.

Le poste principal porte sur les subventions distribuées aux associations sportives avec 10 740 € et une progression de + 7%.

Le troisième poste est celui du soutien, à hauteur de 5 300 €, fait au Comité des Fêtes avec le financement des feux et du bal de la St Jean.

Nous poursuivons notre collaboration avec la **Maison des Associations de Vendée**, celle-ci pouvant être une aide précieuse pour nos associations ligeronnaises (ex : Comité des Fêtes / Lignerock)

- **Solidarité : + 14%**

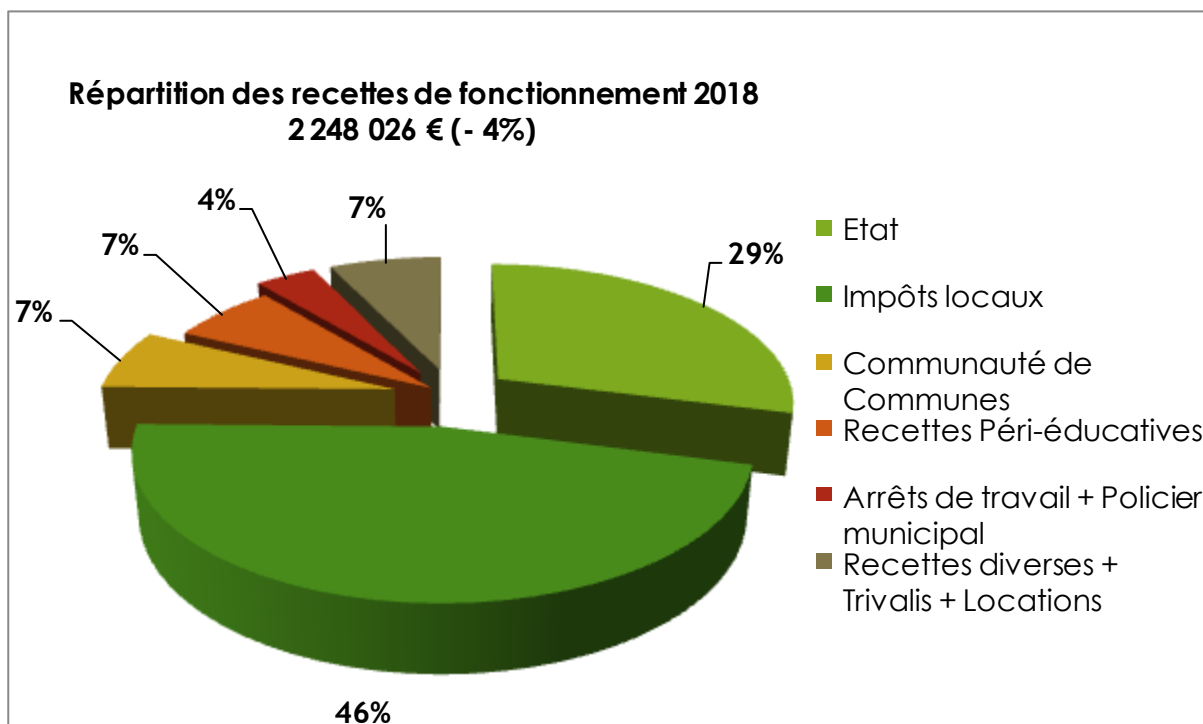
Nous voulons **soutenir l'ensemble des bénévoles** qui, au travers des associations, distribuent des repas ou accompagnent les personnes en difficulté sur notre commune par le versement d'une subvention globale au CCAS.

- **Charges du Personnel : - 1% et - 3 k€**

Hors service enfance-jeunesse, avec un prévisionnel de 557 570 € regroupant les deux services administratif et technique, il constitue le premier poste de dépenses. Il restera sensiblement stable.

### 2.1.2 Recettes

**Résultats 2018 : - 85 000 € et - 3,6 %**



Les plus grosses **variations** se retrouvent sur les postes suivants :

- **Etat : + 5 % et + 31 k€**

Principale hausse : DSR + 37 k€

- **Communauté de communes : + 12 % et 17 k€**

Principalement transfert de charges sur AC

- **Commune :**
  - o Recettes péri-éducatives : + 7% et + 9 k€ (progression de la fréquentation)
  - o Cessions actifs : - 28 k€ (cabinet médical)
  - o Droits mutation : - 24 % et - 28 k€ (2017 regroupait 2 années)
  - o Impôts locaux : - 7 % et - 80 k€ (baisse de la Taxe du Foncier Bâti en raison du double effet, le remboursement du trop-perçu et l'ajustement au bon taux de la TEOM)

### **Budget 2019 :**

**Nous prévoyons des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 462 691 €, soit une hausse de + 211 671 € et + 9,40 % par rapport à 2018.**

Les principales variations, hors impôts locaux, sont observées sur les postes suivants :

- **Urbanisme, voirie et bâtiments :** remboursement du broyage de la ZA Joséphine par Challans Gois Communauté (+ 28 k€), travaux en régie (+ 4 k€)
- **Jeunesse :**
  - o Hausse : volume de participation des familles (+ 9 k€)
  - o Baisse : subventions CAF et Etat liées à l'arrêt des TAP (-16K€),
- **Fiscalité :**
  - o Droits de mutation : - 26 k€ en raison d'une année exceptionnelle en 2018, compte tenu du versement en 2018 de 2 années (2016 + 2017).
  - o Impôts locaux

**En 2018, nous avons enregistré une baisse importante de nos impôts locaux : - 54 k€.** Elle s'explique par le vote de la baisse du taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) en raison du respect de notre engagement à rembourser les Ligneronnais d'un trop perçu.

En effet, comme vous le savez, cette taxe est impactée par l'introduction de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans la TFB, rendant d'ailleurs difficile sa visibilité et sa compréhension.

De plus en raison d'une erreur, celle-ci connaît 3 mouvements successifs, bien qu'annoncés à plusieurs reprises, pouvant laisser croire que nous augmenterions cette taxe, oubliant quelquefois que la Redevance a été abandonnée en 2017. J'écrivais dans ce même exercice le 9 avril 2018 ceci : *« Il semble utile de préciser qu'en 2019 le nouveau taux TFB corrigé s'appliquera, se situant donc entre ces deux taux, soit environ 23 %. »*

Pour rappel, les 3 dernières évolutions de la TFB :

#### **2017 :**

- o Arrêt de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : - 225 € / an en moyenne
  - o Compensation par une TEOM et une augmentation de la TFB pour poursuivre le service de collecte des OM
- ⇒ Taux : 17,56 % => **25,13%**

#### **2018 :**

- o Remboursement du trop prélevé 2017
  - o Ajustement au bon taux en 2018
- ⇒ Taux : 25,13 % => **20,74%**

#### **2019 :**

- o Arrêt du remboursement du trop prélevé 2017
  - o Ajustement au bon taux en 2018
- ⇒ Taux : 20,74 % => **22,93%**

#### **Prospective 2020 :**

- o Stabilité retrouvée de la TFB
  - o Maintien de l'arrêt de la Redevance OM (- 225 € / an en moyenne) et du taux en regard du service, hors considération de l'inflation
- ⇒ Taux : **22,93 %**

Nous avons pour politique de calquer l'évolution de nos taux à celle de l'évolution de l'inflation. En 2018, celle-ci a évolué de **1,8 %**.

Toutefois, en raison de la qualité de notre gestion en 2018 (CAF record), d'une forte évolution des bases (valeurs locatives) décidées par l'Etat (+ **2,2 %**), nous vous proposons de **ne pas augmenter les taux des impôts locaux**.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, nous n'aurons pas augmenté les taux de 2 taxes, la TH (Taxe d'Habitation) et la TFNB (Taxe de Foncier Non Bâti) :

TH 2018 = 22,36 % => **TH 2019 = 22,36 %**  
 TFNB 2018 = 56,15 % => **TFNB 2019 = 56,15 %**

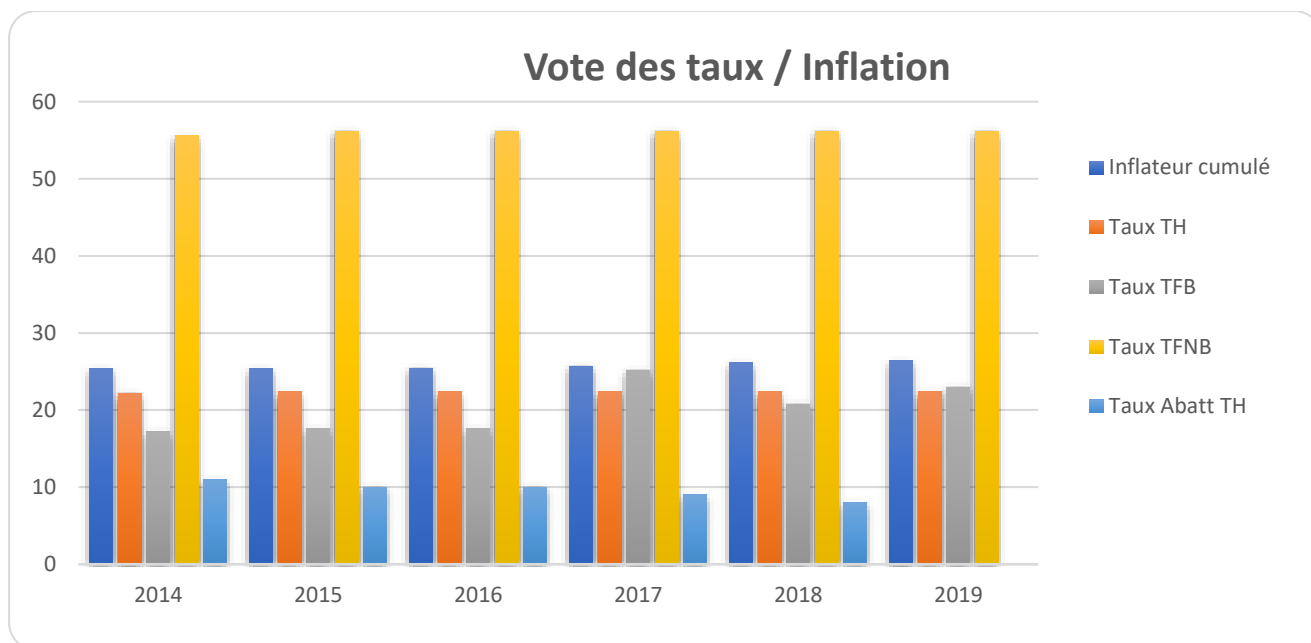
Ces 4 dernières années, nous n'aurons augmenté qu'une seule fois le taux d'une taxe, la TFB (Taxe de Foncier Bâti). Seul l'ajustement pour la TEOM est appliqué :

TFNB 2018 = 20.74 % => **TFNB 2019 = 20.74 % + Effet TOEM => 22.93 %**

Il m'apparaît utile de dresser un bilan de notre politique fiscale depuis le début de notre mandat :

- **Au niveau de la fiscalité communale :**

- **Évolution des taux 2014 - 2020 :**



VOTE DES TAUX / INFLATION (%)							
	Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inflation	Inflation cumulé	25,37	25,38	25,43	25,68	26,14	26,4
	Evolution	4,06% (hypothèse 2019 / + 1 %)					
TH	Taux TH	22,14	22,36	22,36	22,36	22,36	22,36
	Evolution	0,99%					
TFB	Taux TFB	17,22	17,56	17,56	25,13	20,74	22,93
	Evolution	33,16% (mais arrêt de la Redevance)					
TFNB	Taux TFNB	55,59	56,15	56,15	56,15	56,15	56,15
	Evolution	1,01%					
TH incluant l'abattement	Taux Abatt TH	11	10	10	9	8	
	Evolution	2,01%					

- **Autres éléments de la fiscalité :**

- **Réduction progressive de l'abattement de la TH** (au niveau des autres communes). 9 communes sur 11 ne pratiquent aucun abattement. Il est aujourd'hui à 8%.
- **Arrêt de la Redevance OM en 2017** (- 225 € / an en moyenne par foyer) et transfert sur le TFB (variable en fonction de la base et donc favorable à la majorité des Ligneronnais),



- **Arrêt de la taxe de voirie en 2017** (36 000 € / an en moyenne). Nous avons en effet décidé, dès l'année qui a suivi la reprise de l'Association Foncière, de **ne plus appliquer de taxe de voirie aux ex-proprétaires de voirie privée**. L'entretien est assuré par le budget principal.
- **Baisse de la redevance assainissement** suite au changement de contrat de gérance en 2019, **les Ligneronnais vont économiser environ 15 € par an**.

- **Au niveau de la fiscalité communautaire :**

**Pour la TH et la TFNB, les taux ont baissé lors de notre intégration à Challans Gois Communauté en 2017 :**

- TH : - **0,4 %**
- TFNB : - **9 %**

Ils sont restés inchangés depuis et n'évolueront pas en 2019

- TFB. Le taux, 9.5 %, est resté inchangé de 2016 à 2018. Une hausse est prévue en 2019 de + **4,7 %**

- **Comparaison du produit fiscal**

- Avec la moyenne de la strate française "2000 à 3500 habitants" (€ / habitant en 2017). Les contribuables ligneronnais paient moins cher qu'ailleurs sur les **2 taxes principales :**
  - TH : 161 € (France : 165 €)
  - TFB : 183 € (France : 194 €)
  - TFNB : 41 € (France : 16 €)
- Très logiquement, le produit fiscal des 3 taxes de notre commune se situe en **5ème position au sein de Challans Gois Communauté**, correspondant à notre classement démographique.

## **2.2 Budget d'investissement : résultats 2018 et prévisions 2019**

### **2.2.1 Dépenses**

#### **Résultats 2018 :**

En 2018, les dépenses d'équipement se répartissent ainsi :

- **Réalisées : 2 816 560 €**

Hors grands chantiers, les principales réalisations particulières : radar pédagogique, liaison douce inter-quartier travaux impasse du bureau, éclairage plan d'eau, vitraux église, mobilier école et jeunesse, four restaurant scolaire, chalet plan d'eau.

- **Restes à réaliser : 1 279 886 €**

Nous trouvons principalement les soldes des dépenses liées aux grands chantiers (pôle scolaire, rue de l'Ermitage) et des aménagements routiers.

#### **Budget 2019 :**

Il faut noter que nous avons entamé ce programme de façon anticipée, avant budget comme nous en avons décidé et nous permet la Loi, pour un montant total de **57 280 €**. Ces dépenses concernent du matériel (autolaveuse, vidéoprojecteur salle Jacqueline Auriol, logiciel police municipale), aménagement du foyer des jeunes Ado'Space, parcours de santé.

Dans la continuité de notre politique de réduction de nos investissements depuis 2018, hors grands projets, **les nouvelles dépenses d'équipement sont estimées à 304 724 €**.

**Les principaux projets**, proposés par la Commission des Finances sur présentation des 5 commissions, sont les suivants :

- **Urbanisme et Environnement : 251 791 €**
  - Voirie :
    - Voirie, busages, eaux pluviales, trottoirs
    - Sécurisation de l'intersection de la place de l'église
    - Signalétique (information, sécurité)
    - 2 Abribus

- Bâtiments publics :
  - Cimetière, reprise de concessions
  - Matériel de coupe
  - Salle du Coteau (Tennis de table)
  - Presbytère, Eglise
  - Tribunes et main courante football, salle de sports (douches)
- **Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire : 8 400 €**
  - Matériels « Les Loustics » et « Ado'Space »
- **Vie municipale : 18 789 €**
  - Plan d'eau (aménagement chalet)
  - Salle de sport athlétisme
  - Maison des Associations
  - Panneau d'affichage municipal et associatif entrée de bourg
- **Administration : 14 810 €**
  - Matériels divers
  - Licence IV

### 2.2.2 Recettes

**En 2018**, pour financer nos investissements, nous nous sommes appuyés sur un excédent de fonctionnement antérieur de près de 700 000 € et le versement d'une partie des subventions.

Dans l'attente du versement du complément des subventions et du FCTVA, nous avons eu recours à un emprunt, un crédit relais court terme 2 ans (prêt relais TVA), pour un montant de 530 000 € (pôle scolaire).

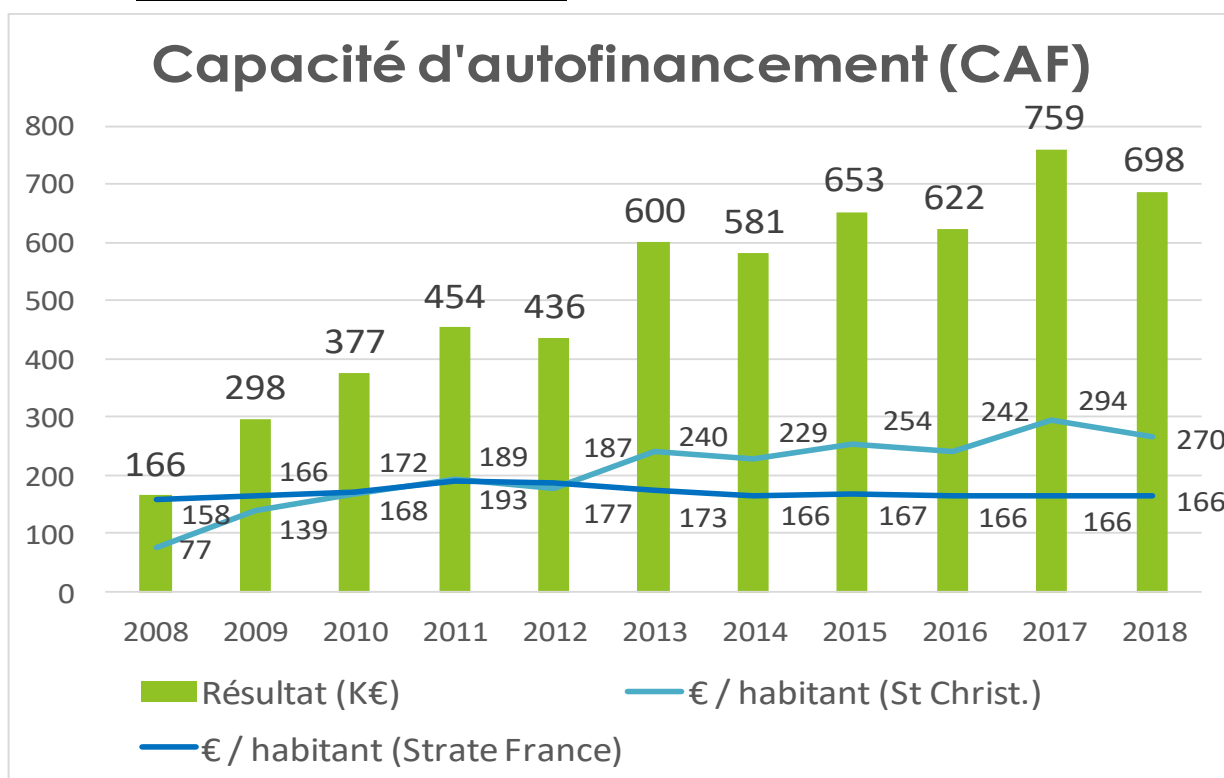
**En 2019**, nous avons eu recours à un second emprunt de même nature (prêt relais 2 ans) pour un montant de 500 000 € (pôle scolaire, rue de l'Ermitage).

En cours d'année 2019, compte tenu de la qualité saine de nos finances, nous prévoyons de **rembourser par anticipation le 1<sup>er</sup> emprunt de 530 000 €, ainsi qu'une partie du second emprunt, soit 185 000 €.**

Pour solder le financement du pôle scolaire et entamer de nouveaux investissements pour un montant d'environ 300 k€, nous nous appuyons sur les recettes habituelles (impôts et taxes), le solde de subventions et un virement confortable de la section de fonctionnement vers celle de l'investissement à hauteur de **674 k€.**

## 3 BILAN MANDAT à N-1 : Ratios et Investissements

### 3.1 Capacité d'autofinancement brute



Pour rappel, la CAF brute est un des ratios financiers particulièrement intéressants à suivre. Plus l'autofinancement brut est important, mieux la commune se porte financièrement. Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris donc les intérêts d'emprunt et les dotations aux amortissements.

Comme vous pouvez le remarquer, nous nous sommes attachés à **élever ce ratio en le multipliant par plus que 4 en 10 ans**.

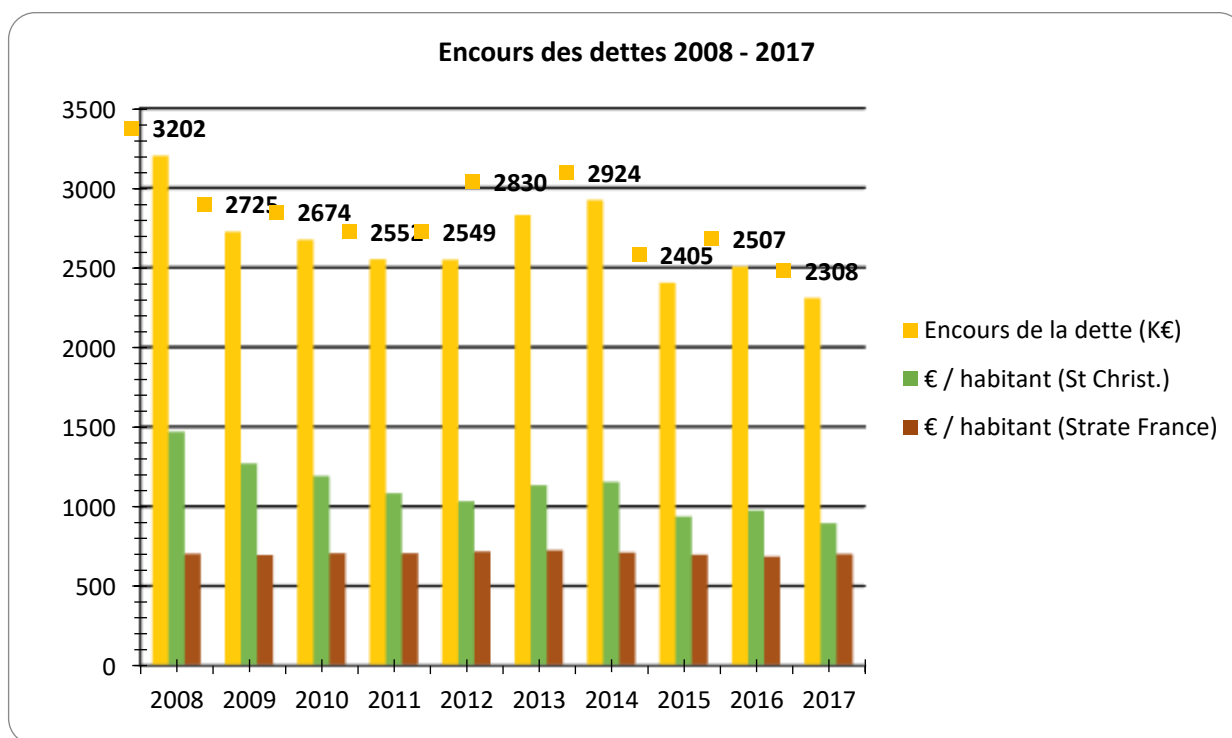
Ce solde, appelé CAF, est ensuite transféré pour le même montant, par une opération comptable d'ordre, en recettes de la section d'investissement pour financer :

- le remboursement du capital des emprunts et des avances
- les investissements

Depuis 2015, nous nous installons à un niveau supérieur à 600 000 €. Pour 2019, nous projetons une CAF à nouveau encore très élevé (674 101 €).

Sur le site officiel des comptes individuels des collectivités (dernières données accessibles 2017), et comme ceci est traduit dans l'histogramme ci-dessus, nous creusons encore l'écart avec des communes de même taille que la nôtre. **Alors que la moyenne de la strate stagne à 166 € / habitant, nous dégagons plus de 100 € supplémentaire par habitant.**

### 3.2 Endettement



Ce tableau reprend les données disponibles Sur le site officiel des comptes individuels des collectivités (dernières données accessibles 2017). Il montre la baisse régulière de l'endettement sur notre commune depuis 10 ans.

Par comparaison avec des communes de notre taille, nous tendons à nous en rapprocher :

Années	Encours de la dette (K€)	€/ habitant (St Christ.)	€/ habitant (Strate France)
<b>2008</b>	3202	1469	702
<b>2014</b>	2924	1153	710
<b>2017</b>	2308	894	701

Nos gros investissements impactent les années 2018 à 2021 :

Encours dette 31.12.2018 : 3 063 k€

Encours dette 31.12.2019 : 3 695 k€.

Comme nous serons en capacité de rembourser les 2 crédits relais court terme (703 k€) du pôle scolaire en cours d'année 2019, l'encours de la dette sera en fait de **2 992 k€**.

Dans ma lettre du 11 avril 2017, j'écrivais : « *A propos de notre endettement, nous pouvons estimer qu'en fin de mandat, en 2020, il devrait se situer à peu près au même niveau qu'en 2014 (2 924 000 €) et inférieur à celui de 2008 (3 202 000 €)* ».

Conformément à notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2022), **nous approcherons les 2 M€ fin 2021, à comparer aux 3.2 M€ en 2008.**

### **3.3 Investissements structurants**

Il est bon de rappeler que la quasi-totalité de ces projets, présentés dans le programme 2014 de la majorité, ont été réalisés en 2018.

<b>4 GRANDS CHANTIERS : Pôle scolaire, Station d'épuration, Rue Ermitage, ZAC Centre Phase A et A'</b>		
<b>DEPENSES (€ TTC)</b>	<b>FINANCEMENT</b>	
<b>7 417 247 €</b>	1 934 088 €	Emprunts
	1 530 000 €	Crédits relais 2 ans
	2 030 156 €	Subventions
	783 701 €	Autofinancement
	1 062 802 €	FCTVA
	76 500 €	Cessions terrains
	7 417 247 €	
<b>Taux de Subventions</b>	<b>32%</b>	

Il est intéressant de relever que les emprunts ne représentent « que » 26 % du financement, hors « crédits relais 2 ans ». Vous l'aurez compris, à l'analyse précédente des résultats de notre CAF et de notre désendettement, le recours à l'emprunt a pu être limité. Ces investissements ont été allégés par des subventions, naturellement intégrées dans notre programmation, et qui, à hauteur de 32 %, s'avèrent aujourd'hui être d'un bon niveau.

Il m'apparaît utile de rappeler **2 autres programmes d'investissements réalisés** :

- **Lotissement Bréchoteau (2016-2018)**

Cette initiative communale a permis à 20 nouvelles familles de s'installer, dans un délai court, sur notre commune à un prix de marché raisonnable.

Cette opération, grâce notamment à une acquisition foncière réalisée au début des années 2000 par la municipalité à un prix extrêmement compétitif pour du terrain devenant constructible, **a permis de dégager un excédent de 158 888 €.**

- **Constitution de réserves foncières**

Depuis 2008, **18 propriétés ont été achetées par la commune** pour un montant de **1 321 000 €**, dont 989 399 €, le solde étant porté à ce jour par l'EPF. Environ les 3/4 ont été acquis durant ce mandat de 2014 à 2018.

Notre effort s'est porté principalement sur le nouveau cœur de bourg (ZAC Centre + Espace face ZAC Centre) : **10 propriétés pour 928 000 €, soit 70 % de notre investissement foncier.**

Viennent ensuite le pôle scolaire (10%), le complexe sportif (7%), la résidence Guéron-Rigalleau (6%), le parking rue de la mairie (4%), la ZAC Poste (2%) et le cimetière (2%).

En 2019, en collaboration avec EPF, porteur financier, nous devrions **acquérir plus de 6 ha permettant d'accueillir environ 130 logements.**

Même si ce projet ne relève pas de notre budget communal, je veux aussi rappeler le grand chantier de rénovation-restructuration de notre maison de retraite, l'EHPAD, la Résidence de St Christophe. Le CCAS gère l'accueil de 87 résidents et cet investissement est évalué à plus de 7 M€, programmé sur 4 ans environ pour le bien être des personnes âgées et du personnel (environ 60 agents).

#### 4 - PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors des vœux, la satisfaction du travail accompli est grande. **Notre majorité municipale peut être fière d'avoir respecté ses engagements et pris les bonnes orientations.** C'est, vous l'avez compris, avec beaucoup de plaisir que j'ai préparé ma lettre d'orientation budgétaire et ce, pour 5 raisons majeures en cette fin de mandat :

- **nos objectifs fixés en 2014 sont atteints**, ceux de réaliser des investissements structurants d'ampleur (7,4 M€ de 2016 à 2019) et de développer des services à la population, notamment auprès de la jeunesse,
- **avoir su s'adapter** à un environnement délicat, contraignant financièrement, imprévisible en 2014 : **la réduction des dotations de l'Etat de 2014 à 2017 et l'intégration à un nouveau territoire communautaire, Challans Gois Communauté,**
- avoir pu obtenir **un soutien correct à l'investissement** de la part de l'Etat, la Région et le Département,
- avoir respecté nos engagements au niveau de la fiscalité par **une augmentation des impôts extrêmement raisonnables,**
- **laisser une situation financière saine**, constamment améliorée depuis 2008, puis 2014, et surtout offrant la possibilité de **repandre un nouveau rythme d'investissements dès 2021.**

Le terrain est préparé pour répondre aux prochains enjeux **sur les 3 années à venir :**

- **accueillir une nouvelle population indispensable au maintien et au développement des commerces et des services avec :**
  - o la programmation de la **ZAC multi-sites** (2015-2030) et le lancement d'un **lotissement de qualité, éco-quartier**, respectueux de l'environnement (2020),
  - o une offre des **logements de qualité à des prix très abordables** (2019-2020)
- **améliorer le quotidien des Ligneronnais d'aujourd'hui et de demain :**
  - o **la création du nouveau cœur de bourg** accueillant notamment le **futur deuxième médecin** au sein d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en extension du pôle santé actuel et aussi la **future supérette** (2019-2020),
  - o le lancement de la construction d'un **nouveau restaurant scolaire** (2021),
  - o **la création d'une Maison des Associations et d'un Espace Jeunes** par la réhabilitation des bâtiments devenus vacants (2019)

Notre politique d'**acquisitions foncières (1.3 M€)** menée ces dernières années nous a permis de réaliser nos investissements, d'en démarrer de nouveaux et de laisser la place à l'imagination pour d'autres.

Notre environnement, notre attractivité vont encore évoluer avec la mise en 2x2 voies de l'axe La Roche sur Yon – Challans en 2022. Grâce à nos efforts, notre projet d'un territoire attractif et renouvelé doit nous éviter le statut de commune-dortoir et nous faire basculer vers celui d'**une commune vivante.**

En qualité d'élus, notre responsabilité est de permettre à notre population de mieux vivre ensemble, de trouver sur place davantage de services, d'emplois, de limiter ses déplacements, de consommer mieux. Mais il appartient aussi aux Ligneronnais, citoyens et consommateurs, de prendre ses responsabilités.

Toutes les conditions sont réunies pour cette évolution à condition de **poursuivre notre dynamique de progrès sur ce même rythme soutenu.**

Bien sûr, il appartiendra à la future équipe municipale de s'inscrire, ou non, dans cette démarche.

Michel QUAIREAU, votre adjoint aux Finances et à l'Economie, va maintenant vous présenter les différents budgets, principal et annexes. Je veux à nouveau le remercier chaleureusement pour sa clairvoyance et sa prudence.

Je vous remercie de votre attention.

Thierry RICARDEAU, Maire

## ➤ Budget Principal

### • Amortissement

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'amortir les investissements réalisés sur l'année 2018 et fixe les durées d'amortissement, comme suit :**

Investissements	Montant	Durée
Maire – Refonte du site internet	374,40 €	2 ans
SYDEV - Prises guirlandes	839,00 €	5 ans
SYDEV - Radar pédagogique	3 502,56 €	5 ans
SYDEV - Extension réseau électrique	8 350,00 €	10 ans
SYDEV - Éclairage public Plan d'eau	2 798,00 €	10 ans

### • Affectation du résultat

Le Conseil Municipal **accepte l'affectation du résultat 2018 sur le budget 2019, comme suit :**

**Somme à affecter : 698 197,66 €**

En réserve en Investissement au compte 1068 : 698 197,66 €

En réserve en Fonctionnement au compte 002 : 0,00 €

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

### • Tarifs

#### - Utilisation des salles polyvalentes

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précédents.**

#### - Droit de place - Marché

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précédents.**

#### - Droit de place mensuel et occasionnel

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précédents.**

#### - Concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précédents.**

#### - Cases funéraires dans le cimetière

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précédents.**

### • Subventions scolaires

#### - Fournitures scolaires

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer une augmentation de 2 %, soit 39,65 € par enfant ligneronnais et 79,29 € par classe, ce qui représente :**

- École Publique « Arc en Ciel »

- 94 élèves ligneronnais x 39,65 € = 3 727,10 €

- 4 classes x 79,29 € = 317,16 €

soit un total de **4 044,26 €**

- École Privée « Sainte Marie »

- 198 élèves ligneronnais x 39,65 € = 7 850,70 €

- 8 classes x 79,29 € = 634,32 €

soit un total de **8 485,02 €**

**soit un total général de 12 529,28 €.**

### **- Activités diverses**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer une augmentation de 2 %, soit 25,63 € par enfant ligeronnais**, ce qui représente :

- École Publique « Arc en Ciel »

- 94 élèves ligeronnais x 25,63 € = **2 409,22 €**

- École Privée « Sainte Marie »

- 198 élèves ligeronnais x 25,63 € = **5 074,74 €**

**soit un total général de 7 483,96 €.**

### **- Contrat d'Association**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser à l'OGEC École « Sainte Marie », une somme de 158 774,22 €** (801,89 € x 198 enfants) au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement, pour les seuls élèves domiciliés dans la Commune, en trois versement, et **désigne Madame Emilie BOCQUIER, 3<sup>ème</sup> Adjointe, responsable de la Commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, représentante de la Commune**, pour participer aux réunions de l'organe de l'établissement, compétente pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, sans voix délibérative.

### **• Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :**

#### **- Associations sportives**

<b>Associations Sportives Ligeronnaises</b>	<b>Année 2019 12 €/licencié</b>
ACPL	2 208,00 €
Atelier de la Danse	996,00 €
Bad Ligeronnais	516,00 €
Gym des Aînés	240,00 €
ASSC Football	1 416,00 €
Gym Tonique Ligeronnaise	360,00 €
Patinage Artistique Ligeronnais	1 044,00 €
Taïji Souffles d'Asie	648,00 €
ASSC Tennis de Table	288,00 €
JEL	444,00 €
Tous en Roller	1 692,00 €
Féerie d'Orient	72,00 €
Jazz of prime	276,00 €
Soleil Danse	540,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 740,00 €</b>

#### **- Associations Ligeronnaises**

<b>Subvention Projets</b>	<b>Année 2019</b>
OGEC École Sainte Marie	300,00 €
CLEPHE	300,00 €
JEL	200,00 €
Amicale Laïque	500,00 €
Patinage Artistique Ligeronnais	200,00 €
Top Dance	200,00 €
MAM Les P'tits Petons	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>

<b>Subvention annuelle</b>	<b>Année 2019</b>
UNC	90,00 €
Amicale des Pêcheurs	90,00 €
APEEP	90,00 €
APEL École Sainte Marie	90,00 €
CLEPHE	90,00 €
Comité des Fêtes	90,00 €
La Chasse des Vallées	90,00 €
Les Amis de l'Enije Vendée Togo	90,00 €
Les Métives Ligneronnaises	90,00 €
MAM Les P'tits Petons	90,00 €
Loisirs et Créations	90,00 €
Malisse	90,00 €
MX Team Ligneronnais	90,00 €
OGEC St Christophe	90,00 €
Zic'Action	90,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 350,00 €</b>

• **Subvention au CCAS**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de St Christophe, d'un montant de 4 000,00 €, pour l'année 2019.**

• **Taux d'imposition 2019**

Le Conseil Municipal **décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti.**

Cependant, pour corriger suite à la suppression de la redevance ordures ménagères au profit de la taxe d'ordures ménagères, le Conseil Municipal **décide d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti.**

<b>Taxes</b>	<b>Base estimées</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
Taxe d'habitation	2 049 000	22,36 %	458 157 €
Taxe sur le Foncier Bâti	1 978 000	22,93 %	453 555 €
Taxe sur le Foncier non Bâti	192 800	56,15 %	108 257 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 019 969 €</b>

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

• **Vote du Budget Principal 2019**

Le Conseil Municipal **vote le Budget Principal 2019**, comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : **2 462 691,00 €**

- Recettes : **2 462 691,00 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **2 933 411,00 €**

- Recettes : **2 933 411,00 €**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

➤ **Budget Lotissement Bréchoteau**

• **Vote du Budget Lotissement Bréchoteau**

Le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité, le Budget Lotissement Bréchoteau 2019**, comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : **212 080,41 €**

- Recettes : **212 080,41 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **256 000,00 €**

- Recettes : **256 000,00 €**



## ➤ Budget ZAC Multisites

### • Vote du Budget ZAC Multisites

Le Conseil Municipal **vote le Budget ZAC Multisites 2019**, comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : **527 497,00 €**

- Recettes : **527 497,00 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **1 005 007,00 €**

- Recettes : **1 005 007,00 €**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 contre.

---

## ↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ➤ Cession d'une parcelle à Monsieur Jean-François AUGIZEAU

Suite à la demande de Monsieur Jean-François AUGIZEAU, domicilié 2 Square Paul Barillon à St Christophe, le Conseil Municipal **décide de lui céder une partie de la parcelle communale ZC 562, environ 40 m<sup>2</sup>**, afin de pouvoir réaliser un accès à sa parcelle.

Étant donné que nous n'avons pas reçu à ce jour l'avis des domaines de la DRFIP de Nantes, le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à fixer le prix au m<sup>2</sup> selon leur évaluation**.

Résultat du vote à bulletin secret : 17 votants, 15 oui, 1 non et 1 abstention.

### ➤ Numérotation des logements de la Résidence Guéron-Rigalleau Rue Grignon de Montfort

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de numéroter les logements édifiés par Vendée Logement de La Roche sur Yon, comme suit : 20 Rue Grignon de Montfort, du n° 1 au n° 16 Résidence Guéron-Rigalleau**.

### ➤ Logements et Commerces Vendée Habitat - Nomination et numérotation

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de numéroter le bâtiment édifié par Vendée Habitat de La Roche sur Yon, sur l'Ilot A, comme suit : 7 Rue de l'Ermitage, Résidence le Clos de l'Ermitage, pour les commerces du n° 1 à 6 et pour les logements du n° 7 au n° 13, ainsi que pour les deux logements construits sur l'Ilot A' : 10 et 12 Rue Jean Yole**.

---

## ↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

### ➤ Affaire CHIORAZZO - Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Suite à la donation à la Commune par Monsieur Donato CHIORAZZO de la moitié de la **maison située 7 Allée des Roses** à St Christophe du Ligneron, sur la parcelle cadastrée ZH n° 99, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'acquérir de plein droit ce bien sans maître**.

---

## ↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

### ➤ Conseil d'école du 12 Mars 2019

Madame Carine MIGNÉ donne lecture de ce compte rendu. Les enseignants, les animateurs enfance-jeunesse et les enfants trouvent beaucoup de plaisir à travailler dans ce nouveau pôle scolaire. Place, acoustique, équipement notamment numérique, conditions de travail et ambiance sont nettement améliorées.

L'école et l'accueil périscolaire sous un même toit représente un réel avantage en terme d'organisation, notamment pour les parents.

Le PPMS (Plan Particulier de mise en sureté face aux risques majeurs) va être prochainement validé. La date de l'inauguration est fixée au Samedi 14 Septembre à 10 h 30.

➤ **Les Loustics - Tarifs mini-camp**

Dans le cadre du **mini-camp** organisé par le Centre de loisirs « Les Loustics », le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, **les participations des familles**, comme suit :

- **Petits : 50 €**,
- **Moyens : 90 €**,
- **Grands : 110 €**.

➤ **Conventions de stage**

Étant donné que nous recevons plusieurs demandes de stage au cours de l'année, le Conseil Municipal **donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions de stage**, après les avoir étudiées.

➤ **Jeunesse - Foyer Ado'Space**

• **Tarifs mini-camp et activités**

Dans le cadre d'un **mini-camp et des activités** organisés par la Jeunesse pour les enfants qui fréquentent le Foyer Ado'Space, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs, comme suit :**

<b>Activités</b>	<b>Tarifs</b>
Activité sans matériel à acheter	3 €
Activité avec matériel spécifique	5 €
Soirée repas + animation simple	8 €
Soirée repas + animation + importante	10 €
Petite sortie	10 €
Sortie repas et animation extérieur	20 €
Grande sortie	15 €
Séjour mini-camp coef + 900	300 €
Séjour mini-camp coef - 900	275 €
Bricoterie demie journée	3 €
Bricoterie journée	5 €
Stage 3 jours	10 €

et **précise** pour le mini-camp, que la participation demandée sera calculée selon le montant récupéré en autofinancement grâce aux 3 actions remarquables menées par les ados.

• **Subvention Caisse d'Allocations Familiales**

Après avoir entendu Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**, concernant les travaux d'aménagement du Foyer de Jeunes « Ado'Space », qui s'élèvent à environ 8 000 €.

• **Déclaration Direction Départementale de Cohésion Sociale**

Madame Émilie BOCQUIER nous fait part de cette déclaration qui doit être faite auprès de la DDCS, en raison de la séparation des activités Enfance et Jeunesse, au sein de notre collectivité.

---

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur de fonctionnement des services**, pour y ajouter un paragraphe, comme suit : **un montant forfaitaire de 33 € par jour sera alloué aux titulaires d'Animation** de l'Accueil périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » et du Foyer de Jeunes « Ado'Space », qui participent aux mini-camps et aux séjours jeunes.

### ➤ **Modification du tableau des effectifs**

En raison d'une nouvelle organisation au sein des services, le Conseil Municipal **décide de modifier le tableau des effectifs**, comme suit :

- **Suppression des grades :**

- À compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 :

- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet,
- Adjoint technique territorial - temps non complet : 29 heures 30,

- À compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019 :

- Adjoint d'animation territorial - temps non complet : 28 heures.

- **Création des grades :**

- À compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 :

- Rédacteur - temps complet,
- Adjoint technique territorial - temps complet,

- À compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019 :

- Adjoint d'animation territorial - temps non complet : 32 heures 30.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

---

### ↪ **DIVERS**

#### ➤ **Enquête publique relative au projet d'aménagement à 2x2 voies de l'axe Challans-Aizenay sur la RD 948 (traversée de Saint Christophe du Ligneron/section les Montées - La Cailletière) - Rapport du Commissaire Enquêteur**

Monsieur le Maire nous fait part du rapport du Commissaire Enquêteur. Celui-ci souligne que les permanences se sont déroulées dans un climat apaisé et que la fréquentation du public a été correcte mais sans plus : 7 remarques notifiées dans le registre, 5 courriers remis et 2 contributions déposées.

En regard de notre avis, il est important et satisfaisant tout d'abord de noter que le tracé retenu par notre Conseil Municipal et par les 2 autres précédents depuis 10 ans, a été retenu. Selon le Commissaire Enquêteur, ce projet répond aux objectifs recherchés :

- amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic,
- maintien des changes de part et d'autre de l'axe constitué par la RD 948 actuelle,
- le rétablissement des accès aux zones agglomérées,
- la desserte des activités économiques locales dont la ZA de la Joséphine,
- la prise en compte des enjeux agricoles,
- la maîtrise de l'impact environnemental avec une nette amélioration sur certains aspects par rapport à la situation existante ou prévisible (gestion des eaux pluviales, dimensionnement des ouvrages hydrauliques, écrans acoustiques transparents et merlons, etc...).

En conséquence, il émet un avis favorable au classement/déclassement de la voirie consécutive à la mise en 2x2 voies de la RD 948 sur la section Les Montées/La Cailletière sur les communes de St Christophe du Ligneron et Challans.

Nous avons émis deux réserves principales qui n'ont malheureusement pas été, ou que partiellement, retenues :

- favoriser l'accès et la visibilité de la station-service par l'ajout d'une bretelle de sortie à l'échangeur Ouest. Le Conseil Départemental estime suffisant l'échangeur central et nous rassure en précisant qu'une signalétique sera renforcée par le positionnement en amont des échangeurs pour indiquer la présence de cette station,
- créer une liaison piétonne de la ZA Joséphine et Camping de Bellevue à l'aire de repos. Le Conseil Départemental estime impossible techniquement cette réalisation et estime suffisant le passage piéton et cyclable prévu sous le futur pont.

Monsieur Michel QUAIREAU regrette cette position du Conseil Départemental, considérant qu'elle peut mettre à mal la pérennité de la station-service et gêner l'accessibilité aux entreprises de la ZA Sainte Anne.

Il rappelle également que l'engagement, écrit et moral pris par le Conseil Départemental dès 2009, de la création d'un contournement du bourg pour favoriser l'accès à Trivalandes, ne sera pas tenu.

Monsieur le Maire précise qu'en effet de nombreuses réunions avaient pourtant permis d'aboutir à un tracé à partir de l'échangeur Ouest. Il ressort que le Conseil Départemental a révisé sa politique d'aménagement, en raison des réductions de dotations de l'Etat, et a mis un terme à de nombreux projets de contournement de communes. Lorsqu'ils sont envisageables, ils doivent être financés à hauteur de 30 % par les collectivités. Aujourd'hui, nous travaillons sur un projet d'un contournement réduit à seulement celui du pôle scolaire.

➤ **Étude de marché - Projet Commerce alimentaire**

Monsieur le Maire et Monsieur Michel QUAIREAU nous font part de l'étude réalisée par le Cabinet LD Conseils de La Chapelle sur Erdre (44) et informent qu'un questionnaire va être distribué à la population dans les jours qui viennent. La synthèse et les résultats seront communiqués probablement lors du Conseil Municipal de Juin 2019.

➤ **Semaine sur la discrimination**

Monsieur le Maire souligne les actions menées par notre commune et tout particulièrement notre animatrice jeunesse auprès des écoles et du CMJ dans le cadre de la semaine nationale de lutte contre la discrimination. Une soirée a permis de rassembler une dizaine de personnes, adultes et CMJ au cours de laquelle nous avons réfléchi à un monde meilleur. Cette réflexion s'est traduite par une affiche exposée à l'accueil de la mairie.

➤ **Réunion associations sportives**

Madame Carine MIGNÉ nous fait part du déroulement de cette réunion organisée le 26 Mars dernier. Une réunion très intéressante avec beaucoup d'échanges, de discussions et de débats.

➤ **Remise du Livret Citoyen**

Madame Nadia RABREAU prend la parole et nous fait du déroulement de cet évènement de remise du livret Citoyen. Avec Monsieur le Maire, elle a reçu 5 jeunes parmi 20 jeunes invités. C'est beaucoup mieux que l'an passé. Les échanges ont été très constructifs à propos de la citoyenneté et le rôle des élus. Ils ont même permis des prises de contacts pour de futurs échanges soit en lien avec une association, soit pour un travail. Une partie du Conseil Municipal des Jeunes a également pu se présenter.

➤ **Élections Européennes**

Les Élections Européennes sont prévues le 26 Mai 2019.

Monsieur le Maire recueille les derniers noms des élus manquants qui seront présents à ces bureaux de vote.

Séance levée à 23 h 01.

Pour extrait, Affiché le 16 Avril 2019  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 6 Mai 2019 (20 h 00) avec intervention préalable du Conseil Municipal des Jeunes.